

TABLE DES MATIÈRES

1. Les maîtres d'ouvrage **1**

1.1. La maîtrise d'ouvrage **3**

1.1.1.	Les trois grandes catégories de maîtres d'ouvrage	4
	1. Les maîtres d'ouvrage publics soumis au Code des marchés publics	4
	2. Les maîtres d'ouvrage réglementés	5
	3. Les maîtres d'ouvrage privés	7
1.1.2.	Les fonctions des maîtres d'ouvrage	8
	1. Les fonctions des maîtres d'ouvrage publics et réglementés (soumis à la loi MOP)	8
	2. Les fonctions des maîtres d'ouvrage privés (non soumis à la loi MOP)	9
1.1.3.	Le vocabulaire européen : pouvoir adjudicateur (PA) et entité adjudicatrice (EA)	9

1.2. La maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) **11**

1.2.1.	La MOD avec maître d'ouvrage soumis à la loi MOP (réglementé)	11
	1. La mission du mandataire	11
	2. Les personnes pouvant être mandataires	12
	3. Les conditions d'exercice du mandat	13
	4. Les conséquences juridiques du mandat MOP	14
	5. Les marchés passés par les mandataires sont soumis au Code des marchés publics	15
	6. Les conventions de mandat peuvent être passées en procédure adaptée (MAPA)	15

1.2.2.	La MOD avec maître d'ouvrage non soumis à la loi MOP (non réglementé).....	16
	1. Généralités	16
	2. Les conséquences juridiques du mandat	16
	3. Qui recourt à la maîtrise d'ouvrage privée déléguée ?	17

1.3. Le conducteur d'opération (AMO) en marchés publics ou réglementés 18

1.3.1.	Une mission d'assistance générale	18
1.3.2.	Les personnes pouvant être conducteurs d'opération.....	18
1.3.3.	Articulation avec les autres intervenants	19
1.3.4.	Choisir son conducteur d'opération.....	19
1.3.5.	Conduite d'opération ou mandat ?	20

2. La maîtrise d'œuvre 21

2.1. Généralités 23

2.1.1.	La fonction de maîtrise d'œuvre.....	23
2.1.2.	L'équipe de maîtrise d'œuvre : son rôle	23
2.1.3.	Le dispositif réglementaire	24
2.1.4.	Les maîtres d'ouvrage assujettis à la loi MOP	24
2.1.5.	Les ouvrages concernés par la loi MOP	24
2.1.6.	Les contrats concernés par la loi MOP.....	25

2.2. Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre (loi MOP) 25

2.2.1.	Phase de conception	25
	1. Les études d'esquisse (ESQ)	25
	2. Les études de diagnostic (DIA)	25
	3. Les études préliminaires (EP).....	25
	4. Les études d'avant-projet (AVP).....	25
	5. Les études de projet (PRO)	26
	6. L'assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux (ACT).....	26
2.2.2.	Phase de réalisation	26
	1. Les études d'exécution (EXE).....	26
	2. La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET).....	27
	3. Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	28
	4. Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).....	28
	5. Missions complémentaires	28

2.3. La mission de base (loi MOP)	29
2.4. Le contrat de maîtrise d'œuvre (loi MOP)	29
2.4.1. Généralités	29
2.4.2. Le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre	30
2.4.3. L'engagement de la maîtrise d'œuvre	30
2.5. Le contrat passé avec un maître d'œuvre public (non soumis à la loi MOP)	31
2.6. La responsabilité du maître d'œuvre	31
2.6.1. La conception : les fautes de conception	31
2.6.2. Le conseil : le défaut de conseil	32
2.6.3. Le contrôle et la surveillance : le défaut de surveillance	33
2.6.4. L'atténuation de la responsabilité du maître d'œuvre par celle du maître d'ouvrage ou de l'entrepreneur	34
2.6.5. La responsabilité du maître d'œuvre vis-à-vis de l'entrepreneur	34
2.6.6. Garantie de bon fonctionnement et garantie décennale	36
2.7. La passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre (CMP)	37
2.7.1. Définition des contrats de maîtrise d'œuvre dans le CMP	37
2.7.2. Schéma général des procédures de passation	37
2.7.3. La procédure adaptée	38
1. Définition	38
2. Quand utiliser la procédure adaptée ?	38
3. Contenu de la procédure adaptée	39
2.7.4. Le concours de maîtrise d'œuvre	39
1. Définition	39
2. Quand utiliser un concours de maîtrise d'œuvre ?	39
2.7.5. La procédure négociée spécifique	39
1. Définition	39
2. Quand utiliser une procédure négociée spécifique ?	40
2.7.6. L'appel d'offres	40
1. Définition	40
2. L'appel d'offres n'est pas approprié pour les marchés de maîtrise d'œuvre avec conception	40
2.7.7. Les marchés de définition	41
1. Définition	41
2. Quand utiliser un marché de définition ?	41
3. Comment utiliser un marché de définition ?	41
4. Marché de maîtrise d'œuvre ultérieur	42
5. Conditions pour pouvoir passer un marché de maîtrise d'œuvre ultérieur (article 73 du CMP)	42

3. Le coordonnateur sécurité et protection de la santé

43

3.1. Généralités	45
3.1.1. Espace clos et indépendant	45
3.1.2. Risques de coactivité	45
3.1.3. Le dispositif légal et réglementaire	46
3.1.4. Les trois niveaux d'opération	47
1. Les opérations de catégorie III	47
2. Les opérations de catégorie II	48
3. Les opérations de catégorie I	48
3.1.5. La notion de travaux de bâtiment et de génie civil	49
3.2. Les obligations des intervenants à l'acte de construire en matière de SPS	49
3.2.1. Le coordonnateur SPS	49
3.2.2. Les obligations du maître d'ouvrage	51
1. Les obligations de faire	51
2. Les obligations de « faire faire »	52
3.2.3. Les droits et obligations des entreprises et des sous-traitants	53
1. Élaborer le PPSPS lorsqu'il est requis (L 235-7 et R 238-26 à 36 du Code du travail)	53
2. Respecter les mesures générales de prévention applicables à la profession du bâtiment	54
3. Informer les sous-traitants sur les obligations liées à la coordination SPS	54
3.3. Les documents	54
3.3.1. Le plan général de coordination santé et sécurité (PGC)	54
3.3.2. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé	55
1. Chantiers de catégorie I ou II : différentes rubriques du PPSPS	56
2. Chantiers de catégorie III : cas particulier du PPSPS « simplifié » pour les travaux présentant des risques particuliers	56
3.3.3. Registre journal	56
3.3.4. Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)	57
3.4. Le collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail	58

4. La dévolution des marchés : les entrepreneurs

59

4.1. Les marchés en lots séparés : l'allotissement ... 61

4.2. Le marché unique ou à l'entreprise générale ... 62

4.3. Les groupements momentanés d'entreprises (GME) : la cotraitance 63

4.3.1.	Généralités	63
	1. Définition d'un GME.....	63
	2. Avantages des GME	64
	3. La cotraitance est différente de la sous-traitance.....	64
4.3.2.	Les deux formes de groupement : conjoint ou solidaire	64
	1. Caractéristiques communes aux deux groupements	64
	2. Le groupement conjoint	65
	3. Le groupement solidaire	66
	4. Un groupement ne peut pas être conjoint et solidaire.....	66
	5. Les deux types de groupement peuvent être combinés	67
4.3.3.	Le fonctionnement des GME.....	67
	1. Le mandataire commun	67
	2. Les cotraitants	69
	3. La convention de groupement	69
	4. Les précautions à prendre pour constituer et faire fonctionner un GME	70
	5. Les assurances	71
	6. La défaillance.....	71
	7. Les qualifications d'entreprises dans un groupement : une solidarité purement financière.....	71
	8. Respect des règles de concurrence en marchés publics soumis au CMP	72

4.4. La sous-traitance..... 73

4.4.1.	Généralités	73
	1. Définition de la sous-traitance	73
	2. Acceptation des sous-traitants et agrément de leurs conditions de paiement par le maître d'ouvrage	74
	3. Il n'est pas nécessaire d'intervenir sur le chantier pour être sous-traitant	74
	4. La sous-traitance de pose est néanmoins possible	74
	5. La sous-traitance en chaîne.....	75
	6. Sanctions en cas de sous-traitance irrégulière	75
4.4.2.	La sous-traitance dans les marchés publics	75
4.4.3.	Le paiement direct du sous-traitant de rang un.....	76

1.	La mise en place du paiement direct des sous-traitants de rang un	76
2.	Les modalités du paiement direct par le maître d'ouvrage public	79
4.4.4.	La garantie de paiement due aux sous-traitants de rang supérieur à un : une caution ou une délégation de paiement	81
1.	La caution de sous-traitance	81
2.	La délégation de paiement	81
4.4.5.	La responsabilité du maître d'ouvrage public vis-à-vis du sous-traitant impayé : l'action indemnitaire	82
4.4.6.	Requalifications par le juge du contrat de sous-traitance	83
4.4.7.	Responsabilité décennale du sous-traitant	84

5. L'effet attractif de la notion de travaux publics

87

5.1. Notion de travaux publics

89

5.1.1.	La notion de travaux publics résultant de la loi	89
5.1.2.	La notion de travaux publics résultant de la jurisprudence	89
1.	Un critère obligatoire	89
2.	Deux critères alternatifs	89

5.2. Régime juridique des travaux publics

90

5.2.1.	L'effet attractif de la notion de travaux publics	90
1.	Dans le domaine contractuel	90
2.	Dans le domaine extra-contractuel (responsabilité délictuelle) ..	91
5.2.2.	Les particularités du contentieux de travaux publics : la non-application de la règle du préalable	92

6. La passation des marchés

93

6.1. Généralités

95

6.1.1.	L'entrée en vigueur du Code des marchés publics 2006	95
1.	Les marchés notifiés avant le 1 ^{er} septembre 2006	95
2.	Les marchés pour lesquels une consultation aura été engagée à compter du 1 ^{er} septembre 2006	95
6.1.2.	Les différentes catégories de marchés publics et les accords-cadres	95
1.	Les marchés simples	95
2.	Les marchés à bons de commande	95

	3. Les marchés à tranches conditionnelles	96
	4. Les accords-cadres	96
6.1.3.	Le prix	97
	1. Marché à prix forfaitaire ou marché à prix unitaires	97
	2. Marché actualisable et/ou révisable (article 18 du Code des marchés publics)	97
6.1.4.	Les pièces constitutives des marchés publics	98
	1. L'acte d'engagement	98
	2. Les autres pièces constitutives des marchés	98
	3. Le marché indique l'ordre de priorité des pièces contractuelles ...	98
6.2. Le respect des principes		99
6.2.1.	Le principe d'égalité des candidats	99
6.2.2.	La liberté d'accès à la commande publique	99
6.2.3.	Le principe de transparence	100
6.2.4.	Sanctions du non-respect de ces principes	100
6.3. La publicité		100
6.3.1.	En dessous du seuil de 4 000 € HT : publicité non obligatoire ..	101
6.3.2.	Entre les seuils de 4 000 € HT et de 90 000 € HT : une publicité adaptée	101
6.3.3.	Entre le seuil de 90 000 € HT et celui de 5 270 000 € HT	102
6.3.4.	Au-dessus du seuil communautaire de 5 270 000 € HT	102
6.3.5.	Le calcul des seuils : les notions d'ouvrage et d'opération (art. 27 du CMP)	102
6.4. La sélection des candidats		103
6.4.1.	Interdictions de soumissionner (art. 43 du CMP)	103
6.4.2.	Documents à produire par tous les candidats (ou sélection des candidatures) (art. 44 et 45 du CMP)	104
6.4.3.	Pièces absentes ou incomplètes (art. 52 du CMP)	105
6.4.4.	Documents à produire par le seul attributaire (art. 46 et 47 du CMP)	105
6.5. La sélection des offres		106
6.5.1.	Les critères de sélection des offres : l'offre économiquement la plus avantageuse (art. 53 du CMP)	106
	1. Une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché	106
	2. Un seul critère : le prix	106
6.5.2.	Pondération des critères (art. 53 du CMP et point 12.1 de la circulaire)	106
6.5.3.	Variantes et options (art. 50 du CMP)	107

6.6. Les procédures de passation des marchés publics	107
6.6.1. Les marchés à procédure adaptée (MAPA)	108
1. Généralités	108
2. Principes à respecter	108
3. Démarche	109
4. Cas particuliers des petits lots (article 27 III du CMP)	109
6.6.2. Définition et déroulement de l'appel d'offres dans le CMP (art. 33, 57 et 60)	110
1. Définition de l'appel d'offres	110
2. Déroulement de l'appel d'offres ouvert (art. 57 et suiv.)	110
3. Le déroulement d'un appel d'offres restreint dans le CMP (art. 60 et suivants)	114
6.6.3. La procédure de marchés négociés (art. 34, 35, 65 et 66)	117
1. Définition d'une procédure négociée	117
2. Les cas possibles de recours aux marchés négociés dans le CMP	117
3. Le déroulement d'une procédure de marchés négociés	119
6.6.4. La procédure du dialogue compétitif (art. 36 et 67 du CMP)	121
6.7. La négociation	121
6.7.1. Les sujets de négociation	122
6.7.2. Les thèmes non négociables	122
6.7.3. Les procédures qui autorisent la négociation	122
6.7.4. Principes à respecter lors de la négociation	123
6.7.5. Différences entre une procédure adaptée et une procédure négociée	123
6.8 La dématérialisation	124
6.8.1. De quoi s'agit-il ?	124
6.8.2. Les obligations du maître d'ouvrage	124
6.8.3. Les obligations de l'entreprise	124
6.8.4. La signature électronique	125
6.8.5. La copie de sauvegarde	125
6.8.6. Ni enchères électroniques ni système d'acquisition dynamique en marchés de travaux	126
6.8.7. Constats	126
6.9. La passation des marchés réglementés	127
6.9.1. Les procédures de passation des marchés des SEM et des SA d'HLM agissant en qualité de mandataire	127

6.9.2.	Les procédures de passation des marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au CMP	128
	1. Les textes	128
	2. Les maîtres d'ouvrage concernés.....	128
	3. Principales dispositions de l'ordonnance du 6 juin 2005	129
	4. Principaux articles du décret du 30 décembre 2005	129
	5. Les organismes HLM	130
6.9.3.	Les procédures de passation des marchés des organismes de sécurité sociale	131

7. Les garanties : la retenue de garantie et son remplacement par une caution ou par une garantie à première demande 133

7.1. La retenue de garantie dans les marchés soumis au CMP 135

7.1.1.	Définition	135
7.1.2.	Remplacement	135
7.1.3.	L'objet de la retenue de garantie.....	136
7.1.4.	Son remboursement	136

7.2. La caution personnelle et solidaire..... 137

7.2.1.	Définition et nature juridique de la caution	137
7.2.2.	Forme de l'engagement de la caution	137
7.2.3.	Délai imparti pour constituer la caution : la durée du marché.....	138
7.2.4.	Libération de la caution (art. 101)	138

7.3. La garantie à première demande..... 139

7.3.1.	Caractéristiques.....	139
7.3.2.	Forme de l'engagement à première demande	139
7.3.3.	Délai imparti pour constituer la garantie à première demande : la durée du marché.....	140
7.3.4.	Libération de la garantie à première demande	140

7.4. La retenue de garantie dans un contrat de sous-traitance 141

7.5. Les garanties que le maître d'ouvrage peut exiger en contrepartie d'une avance..... 142

8. L'exécution du marché 143

8.1. Les obligations de l'entrepreneur liées à l'exécution des travaux 145

- 8.1.1. Exécution des ordres de service (OS)..... 145
 - 1. L'entreprise doit exécuter les ordres de service 145
 - 2. Les trois cas permettant le refus d'exécuter un OS 146
- 8.1.2. Obligation de bonne exécution 146
 - 1. Le respect des règles de l'art 146
 - 2. Le devoir général de renseignement et de conseil..... 146
 - 3. Les modalités du devoir de conseil : l'expression de réserves.. 147
- 8.1.3. Obligation de respecter les délais 148
- 8.1.4. Obligation de supporter les risques 149

8.2. La modification dans la masse des travaux... 151

- 8.2.1. La prolongation du délai d'exécution..... 151
- 8.2.2. Le droit à indemnisation 152
 - 1. L'hypothèse de la diminution des travaux (article 16 du CCAG) 152
 - 2. L'hypothèse de l'augmentation des travaux (article 15 du CCAG) 153
 - 3. Les autres changements (article 17 du CCAG) 154
- 8.2.3. Le refus d'exécuter les travaux supplémentaires..... 154

8.3. Le paiement des travaux supplémentaires dans un marché à prix global et forfaitaire ... 154

- 8.3.1. Les conditions classiques d'existence du marché à forfait..... 155
 - 1. Le marché doit être conclu avec le propriétaire du sol..... 155
 - 2. La notion large de construction et celle, plus restrictive, de bâtiment 156
 - 3. Une description suffisamment précise et sérieuse des ouvrages « selon un plan arrêté et convenu » 156
 - 4. Le prix du marché..... 157
- 8.3.2. Les conséquences de la qualification de marché forfaitaire 158
 - 1. Le principe : non-paiement des travaux supplémentaires en l'absence d'autorisation écrite et de prix convenu avec le « propriétaire » 158
 - 2. Les spécificités des marchés publics : travaux indispensables et travaux utiles 159

3. Les exceptions au principe.....	160
8.3.3. Possibilité de résiliation du marché forfaitaire	161
8.4. Avenants et décisions de poursuivre	162
8.4.1. Les conditions de passation d'un avenant	162
1. Définition de l'avenant	162
2. Objet de l'avenant.....	162
3. L'avenant ne doit pas bouleverser l'économie du marché ni en changer l'objet	163
4. Si l'avenant a pour effet de dépasser de plus de 5 % le montant initial du marché, il doit être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.....	164
5. L'exception des sujétions techniques imprévues.....	164
8.4.2. Les avenants irréguliers	164
1. Annulation par les tribunaux des avenants irréguliers.....	164
2. Condamnation pour délit de favoritisme	165
8.4.3. La décision de poursuivre	165
1. Définition de la décision de poursuivre	165
2. Objet de la décision de poursuivre.....	165
3. La décision de poursuivre ne doit pas bouleverser l'économie du marché ni en changer l'objet.....	166
8.5. L'interruption des travaux en cas de non-paiement	166
8.5.1. Continuité du service public	166
8.5.2. L'interruption est possible après plus de six mois d'impayés.....	166
8.6. Le traitement des déchets.....	167
8.6.1. Généralités	167
8.6.2. Un tri sélectif des déchets doit être envisagé.....	167
8.6.3. Faut-il créer un lot spécifique « déchets » ?	168
8.6.4. Faut-il intégrer le coût du traitement dans le compte prorata ?.....	168
8.6.5. La recommandation n° T2-2000	168
1. Le cas de la démolition : le diagnostic préalable	168
2. Le cas de la construction neuve : l'estimation préalable	169
3. Le cas des travaux sur existants.....	169
8.7. La gestion du compte prorata	169
8.7.1. Généralités	169
8.7.2. Les dépenses communes de chantier	170
1. Les dépenses communes d'investissement	170
2. Les dépenses communes de consommation	171

9.1. Caractéristiques	175
9.2. Effets juridiques et financiers	176
9.2.1. Les effets de la réception	176
9.2.2. Effets de l'absence de réception	176
9.2.3. Effets de la réception assortie de réserves	177
1. Coexistence de la garantie de parfait achèvement et de la responsabilité contractuelle pour les dommages réservés	177
2. Possibilité d'utiliser les garanties décennale et biennale pour les désordres réservés s'aggravant par la suite	177
3. Impossibilité d'utiliser les garanties décennale et biennale pour la réparation des autres désordres réservés	177
9.2.4. Effets de la réception sans réserves	178
1. À l'égard des désordres apparents	178
2. À l'égard des désordres non apparents (cachés).....	178
9.3. La réception dans les marchés publics soumis au CCAG Travaux	178
9.3.1. Étapes de la réception : les opérations préalables à la réception (OPR)	178
9.3.2. Cas particulier de la réception partielle	180
9.3.3. Cas particulier de la mise à disposition	181
9.4. Le refus de réception	182
9.5. Les réserves à la réception	183
9.5.1. Remédier aux réserves dans le délai contractuel	183
9.5.2. Comment remédier aux réserves ?	183
9.6. La réception tacite	184
9.6.1. Problématique	184
9.6.2. Conditions	184
9.6.3. Date d'effet	184
9.7. Les caractéristiques de la garantie de parfait achèvement	185

10. Le règlement des marchés soumis au CMP et au CCAG Travaux 1976 187

10.1. Séparation de l'ordonnateur et du comptable public	189
10.2. Le délai de paiement du CMP.....	189
10.2.1. Généralités.....	189
10.2.2. Le point de départ du délai de paiement	190
10.2.3. L'expiration du délai de paiement.....	191
10.2.4. Les intérêts moratoires	191
10.3. Le marché peut prévoir le versement d'une avance et d'acomptes	191
10.3.1. L'avance (art. 87 et 115 du CMP).....	191
10.3.2. Les acomptes (art. 91 du CMP).....	192
10.4. Paiement du solde du marché : établissement du projet de décompte final et contestation du décompte général.....	193
10.4.1. Établissement du décompte général	194
1. Délai de production du projet de décompte final	194
2. Contenu du projet de décompte final	194
3. Le décompte général	195
4. Signature du décompte général par le titulaire : DGD	196
10.4.2. Contestation du décompte général	196
1. Faire des réserves	196
2. Le mémoire en réclamation est celui de l'article 50.22 du CCAGTravaux	197
3. Suite à la réclamation, plusieurs situations peuvent se présenter.....	198
4. Le désaccord sur le montant du solde, n'empêche pas le paiement de ce qui n'est pas contesté.....	199
10.4.3. Le caractère définitif du décompte accepté par les deux parties : le DGD	199
10.4.4. En résumé.....	201
10.5. Le paiement d'une créance cédée ou nantie : l'exemplaire unique	202
1. Dans le cas du marché principal.....	202
2. Dans le cas d'un groupement conjoint	203
3. Dans le cas d'un groupement solidaire	203
4. Le certificat de cessibilité.....	203

11.1. Le contrôle des marchés publics 207

- 11.1.1. Les contrôles visant les actes administratifs 207
 - 1. Le contrôle de légalité exercé par le préfet 207
 - 2. Le contrôle des dépenses par le comptable public 208
 - 3. Le contrôle de la Cour et des chambres régionales des comptes 208
- 11.1.2. Les contrôles visant les personnes 209
 - 1. Le contrôle de la Cour de discipline budgétaire et financière 209
 - 2. Le contrôle de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés 209
 - 3. Le contrôle exercé par les juridictions pénales 209

11.2. Les recours portant sur la passation des marchés publics 211

- 11.2.1. Les recours traditionnels 211
 - 1. Motifs de l'éviction et caractéristiques de l'offre retenue (articles 80 et 83 du CMP) 211
 - 2. Les recours gracieux ou hiérarchique 213
 - 3. Recours en annulation devant le juge de l'excès de pouvoir 213
 - 4. Recours en indemnisation devant le juge de plein contentieux 214
 - 5. Injonctions et astreintes (L. 911-1 à L. 911-10 du CJA) 214
- 11.2.2. Litiges portant sur la passation du marché : le déféré préfectoral 215
 - 1. Le préfet est le seul tiers au contrat qui puisse en demander l'annulation 215
 - 2. Le préfet peut obtenir le sursis à exécution du marché déféré 215
- 11.2.3. Litiges portant sur la passation des marchés : le référé précontractuel L. 551-1 du CJA 216
 - 1. Champ d'application : les contrats concernés 216
 - 2. Les pouvoirs du juge 216
 - 3. Les conditions de recevabilité du recours 217
 - 4. Les limites de cette procédure 217

**11.3. Les recours contentieux et amiables
portant sur l'exécution du marché 218**

- 11.3.1. La réclamation dans les marchés publics soumis
au CCAG Travaux 218
 - 1. Différend entre l'entrepreneur et le maître d'œuvre
(article 50.11 du CCAG Travaux) 219
 - 2. Différend entre l'entrepreneur et la personne responsable
du marché (article 50.22 du CCAG Travaux) 219
- 11.3.2. Annulation du marché en partie (ou en totalité) exécuté 222
- 11.3.3. Le recours amiable devant le CCRA 222
 - 1. Généralités 222
 - 2. De quels litiges s'agit-il ? 223
 - 3. Saisine du Comité 223
 - 4. Contenu et suites de l'avis 224
 - 5. Adresses des CCRA 224
- 11.3.4. Le référé provision 225
- 11.3.5. Les procédures de mandatement et d'inscription d'office 226
 - 1. Conditions 226
 - 2. Mise en œuvre 227
 - 3. Cas particulier des intérêts moratoires
dans les marchés publics 228

